



Commune de Mens

Questionnaire



DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE MENS

(réponse avant le 8 novembre 2024)

Le règlement du SPR (anciennement ZPPAUP et AVAP) a été voté en 2017 en même temps que l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La municipalité a engagé une révision du PLU et du SPR.

Une réunion publique de présentation de ces démarches a été organisée le 13 juin ainsi qu'une visite de terrain le 9 juillet pour expliquer les démarches en cours et donner un premier avis sur les valeurs urbanistiques et patrimoniales de Mens. Une enquête publique aura lieu en fin de processus mais la commune souhaite recueillir dès maintenant l'avis de la population sur les questions de protection du patrimoine. Le travail de réécriture des règles se fera ensuite, en partenariat avec l'Architecte des Bâtiments de France et une commission locale du SPR dédiée. Le document sera également notamment examiné par la Commission Régionale du Patrimoine de l'Architecture. (CRPA). Côté PLU, une réunion publique sous forme d'atelier aura lieu le 4 novembre pour travailler avec vous sur les objectifs du PLU, le PADD. Cette réunion sera précisée dans le TUM de novembre.

Votre contribution avec ce questionnaire vous prendra une dizaine de minutes et permettra à la commune de cerner plus spécifiquement les attentes des Mensoises et Mensois. Merci d'avance pour votre investissement.

1/ Connaissez-vous le Site Patrimonial Remarquable (SPR) ? (répondez par oui, plutôt oui, plutôt non, pas du tout, ne se prononce pas)

- Les objectifs recherchés par ce règlement :
- Son périmètre global, ses zones :
- Les règles qui s'y appliquent :
- Les services qui mettent en œuvre ce document :

2/ Quels sont les trois éléments patrimoniaux (un monument, un site, une période, un thème...) qui, selon vous, caractérisent le mieux le Site Patrimonial Remarquable de Mens ? (un mot ou une expression / de 0 à 3 propositions possibles) :

3/ Comment classeriez-vous les grandes catégories de patrimoines présents dans le Site Patrimonial Remarquable ? de 1 à 5 (1 = patrimoine auquel vous êtes le plus sensible) :

- Les grands édifices et monuments (église, temple, halle, etc.):
- Les bâtiments d'habitation (alignements de maisons, immeubles de rue, etc.):



- La forme générale du bourg (*le tracé des rues, les vues d'ensemble sur le bourg et ses toits depuis les collines etc.*) :
- Les espaces publics et paysagers (*places, rues, jardins, fontaines, etc.*) :
- Les paysages agricoles et naturels (*les fermes, les champs, les forêts, les haies, les chemins, etc.*) :

Pour les questions 4 à 10 répondez par oui, plutôt oui, plutôt non, pas du tout, ne se prononce pas

4/ Comprenez-vous la nécessité de réglementer les travaux à réaliser sur des bâtiments patrimoniaux ?

Pour quelles raisons ?

5/ Pensez-vous que le patrimoine Mensois doit être plus/mieux protégé ?

6/ Trouvez-vous que la mise en valeur du patrimoine dans le Site Patrimonial Remarquable soit satisfaisante ?

Donnez des exemples :

7/ Pensez-vous que la protection du patrimoine soit un frein pour l'amélioration du bâti ?

8/ Pensez-vous que la protection du patrimoine soit un frein pour la dynamisation du bourg (accueil de nouveaux habitants, commerces, nouveaux équipements,...) ?

9/ Pensez-vous que l'on doive autoriser les nouvelles constructions (architecture innovante, énergies renouvelables ...) dans ou autour du centre-historique et dans les hameaux ?

10/ Pensez-vous que l'on doive autoriser les nouveaux type d'habitat (habitats participatifs*, inclusif*, léger*) dans ou autour du centre-historique et dans les hameaux ?

11/ Quels enjeux sur les patrimoines, vous semblent prioritaires ? de 1 (prioritaire) à 4 (pas prioritaire)

- La connaissance, la compréhension et l'appropriation :
- L'évolution de ces patrimoines et l'adaptation à des usages contemporains (énergies renouvelables, isolation, confort) :
- La protection, la restauration et la mise en valeur du patrimoine en utilisant les techniques traditionnelles de construction :
- La protection et la requalification les espaces non construits (places, rues, cours, jardins, couronne verte autour du bourg ...) à caractère patrimonial :

12/ Citez des règles du SPR qui selon vous sont inadaptées aux enjeux de demain (changement climatique, développement durable) et doivent évoluer :

13/ Citez des règles du SPR qui selon vous doivent être maintenues voire renforcées car elles favorisent la préservation de notre qualité patrimoniale :

14/ Donnez des évolutions souhaitables des règles du SPR :

Renseignements personnels : vous êtes ? *une femme / un homme* - Votre âge ? ans

- Vous vivez à Mens... Quelles en sont les raisons principales ? (Plusieurs réponses sont possibles)

Vous en êtes originaire / des raisons professionnelles ou familiales / le cadre de vie, le paysage, le patrimoine / le tissu associatif, la vie du bourg, la vie culturelle

* Définitions : *Habitat participatif* : les futurs habitants participent à la conception de logements groupés avec des communs. *Habitat inclusif* : adapté aux personnes âgées ou porteuses de handicap. *Habitat léger* : réversible, sans fondations en dur (*tiny house, roulottes, yourtes, etc ...*).